

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

SUISSE ET SAVOIE

Les polémiques qui ont mis aux prises depuis bientôt un quart de siècle la Suisse française et la Savoie, à propos de leurs voies ferrées vers Paris et la moitié nord de la France, paraissent arrivées à leur dénouement, et l'on peut espérer voir bientôt la fin de ces trop longues discussions, la lumière s'étant faite pleinement sur la solution qui s'impose.

Le problème à résoudre, on le sait, est de rapprocher Genève et la Haute-Savoie de Paris en évitant l'énorme distance d'Amberieu. Si vous jetez un coup d'œil sur la carte, l'idée vous vient très naturellement de tracer une ligne droite de Lons-le-Saulnier à Genève; la distance entre ces deux points n'est que de 84 kilomètres et le raccourci sur Paris se traduira par deux à trois heures d'express; mais cette ligne droite rencontre la chaîne du Jura, sous le col de la Faucille, et bien d'autres obstacles; de ces 84 kilomètres, 42 seront en tunnels. La dépense, évaluée bien au-dessus de 200 millions par le P.-L.-M., serait ramenée, prétendent les partisans de la Faucille, à 150 millions dans un projet équilibré qui augmente le parcours de 7 kilomètres, et substitue au tracé primitif une voie qui serait en dents de scie, avec des altitudes s'élevant jusqu'à 613 mètres. Quant un grand pays accomplit une œuvre de cette importance, il ne s'expose pas au jugement sévère des générations futures en adoptant une mauvaise solution; il fait ou ne fait pas. Or les chiffres en face desquels on se trouve placé, dans le mauvais comme dans le bon tracé, dépassent de façon invraisemblable l'importance du trafic susceptible de se produire entre Genève et Dijon.

Et je n'ai rien dit des aléas formidables que nous réserve bien certainement la géologie dans ces régions! On n'a pas oublié les inondations de la percée du Mont d'Or, qui sont un argument de plus et des plus sérieux en faveur de l'autre solution, celle du St-Amour-Bellegarde, ou du St-Amour-Valleiry.

Le caractère plus grandiose du projet de la Faucille et l'aide d'une réclame sans précédent et largement subventionnée, lui valurent des concours puissants qui eussent entraîné la France dans une aventure redoutable si les représentants des départements intéressés de la Haute-Savoie et de l'Ain, mieux avertis, n'en eussent signalé les périls.

Les élus de la Haute-Savoie appelleront notamment l'attention du Parlement sur les efforts faits en 1815 et en 1860 par la Suisse, en vue de se faire attribuer les trois arrondissements que le percement de la Faucille mériterait justement sous la dépendance de Genève, territoire étranger, pour leurs communications avec la capitale de la France, et firent comprendre le danger qu'il y aurait à ajouter cette nouvelle complication à la situation délicate qui existait déjà du fait de la double neutralité douanière et militaire sous le régime de laquelle sont placés plusieurs arrondissements français.

Le projet de la Faucille nécessiterait, en outre, un accord franco-suisse des plus complexes, qui aurait pour conséquence certaine que nous ne serions pas les maîtres d'organiser à notre gré les rapports de notre Capitale avec le Léman français et les Alpes de la Haute-Savoie; il apporterait à Genève et au tourisme suisse, au détriment du tourisme français, un énorme apport, en transportant en Suisse la plaque tournante de Bellegarde. Et nous n'avons rien dit des difficultés d'ordre militaire qu'entraînerait la subordination ferroviaire de plusieurs arrondissements français à un pays étranger!

Le terrain de défense du syndicat genevois était que la Faucille

présentait des avantages techniques tellement supérieurs à ceux du St-Amour au point de vue du profit et du temps gagné entre Paris et Genève que toutes les objections s'évanouissaient par cette comparaison.

Malheureusement pour la thèse du syndicat, nous sommes aujourd'hui pleinement éclairés. On sait, en effet, qu'une commission spéciale nommée au ministère des Travaux Publics n'a pu que constater l'égalité technique des deux projets.

Quelques mois se sont écoulés depuis que ce coup de masse a été appliqué sur le projet antisavoisien et antifrançais. Genève a eu le temps d'en mesurer l'effet et de se préparer en conséquence. Il est désormais établi que le St-Amour a tous les avantages de la Faucille sans en avoir les formidables inconvénients. Il est démontré que St-Amour mènera aussi vite que la Faucille de Paris à Genève, et plus vite de Paris à la Savoie du Nord, sans que la double neutralité militaire et douanière de cette partie si délicate de notre frontière soit encore compliquée d'une servitude ferroviaire étrangement dangereuse.

Nous ne doutons pas que la sagesse genevoise se rendra enfin compte que tous les efforts des syndicats formés en faveur de la Faucille se heurteront en vain contre des constatations aussi décisives. Le moment est donc venu pour Genève et la Savoie du Nord de tendre une main cordiale et de se rallier à la solution qui donnera aux Genevois tous les résultats qu'ils attendaient de la Faucille tout en satisfaisant pleinement les espérances de la Savoie du Nord.

La question qui nous divise a fait un grand pas par le fait seul, que Genève a compris enfin l'impossibilité d'imposer à la France un projet aussi inquiétant. Nous adressons donc un pressant appel à nos amis de Genève et leur demandons d'unir loyalement leurs efforts aux nôtres pour réaliser enfin le seul projet qui soit acceptable pour la France, projet qui a pour Genève tous les avantages de la Faucille, et qui ne pourrait avoir à ses yeux qu'un seul défaut, disons-le franchement: celui de servir les intérêts de la Savoie en même temps que les siens.

Emile CHAUTEUMPS,
Sénateur de la Haute-Savoie,
Ancien Ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 février (matin)

PRÉSIDENCE DE M. AUGAGNEUR
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre aborde la discussion du budget du commerce.

M. Géo Gérald présente des considérations sur les résultats obtenus par l'initiative privée au point de vue du placement des jeunes Français à l'étranger. Il se plaint que l'Etat ne fasse rien pour la main d'œuvre technique.

M. Malvy répond que le gouvernement s'est préoccupé de l'augmentation des crédits de l'enseignement technique.

Les chapitres du budget du commerce sont votés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre aborde la discussion du troisième douzième provisoire.

M. Jules Roche critique le budget qui est moins clair que les budgets russes, prussiens, etc., etc.

M. Dutreil demande au Gouvernement d'assurer la protection de l'épargne française lorsque se produisent des opérations comme l'émission récente des Bons ottomans.

M. Franklin-Bouillon déclare que cet emprunt a été autorisé par le ministre Barthou.

M. Barthou proteste: mais M. Caillaux affirme que lorsqu'il arriva au pouvoir, l'emprunt était déjà réglé.

M. André Lefèvre reproche à M. Caillaux de n'avoir pas inscrit dans le troisième douzième provisoire la réforme fiscale.

Il dit que l'on ne fait, ainsi, que préparer des budgets en déficit.

Il critique la politique financière du ministère, il votera cependant le troisième douzième.

M. Caillaux constate qu'à l'occasion d'un douzième provisoire, on critique la politique financière du Gouvernement. Il réclamera donc de la Chambre, sous une forme ou sous une autre, son adhésion à cette politique.

Il rappelle la situation financière qu'il a trouvée en reprenant le pouvoir. Le déficit s'élevait à 794 millions sans compter les dépenses extraordinaires de la guerre s'élevant à 1.400 millions et le compte spécial de la marine, s'élevant à 400 millions.

Le précédent ministère voulait faire appel à l'impôt indirect, notamment à l'augmentation du droit de circulation sur les vins. Cette politique là, M. Caillaux ne veut pas la faire. Il veut créer des recettes, etc'est aux classes riches qu'il les demandera.

Il prie la Chambre de voter le troisième douzième provisoire.

La discussion générale est close. Le projet de loi est adopté par 440 voix contre 91.

Et la séance est levée.

Séance du 25 février (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre a abordé la discussion du projet de loi tendant à modifier la loi du 29 juin 1894, et à créer une caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs.

M. Barthe demande que la retraite soit à 50 ans et soit fixée à 730 fr.

MM. Briquet, Basly soutiennent la loi que M. Jaurès vient défendre à son tour.

La discussion générale est close.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DRON
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du projet de loi des mineurs: elle vote des articles de la loi qui fixe à 55 ans l'âge de la retraite des ouvriers mineurs et le taux de la retraite à 730 francs.

L'ensemble de la loi est adopté par 549 voix.

La Chambre continue la discussion du commerce qui est rapidement voté.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 25 février

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat discute le projet d'impôt sur le revenu.

L'amendement Perchot à la réforme fiscale constitue un morceau d'importance. Après les nombreux et importants discours qui ont été prononcés au cours de la discussion générale, cet amendement marque la première étape du vote de la loi.

On sait en quoi il consiste.

M. Perchot, renchérissant sur le projet de la Chambre, demande que l'impôt soit basé sur les signes extérieurs du revenu. Il se rallie en somme au projet défendu en 1907 par M. Caillaux.

M. Perchot soutient son amendement et il déclare que ceux qui voteront contre son amendement, voteront contre l'impôt sur le revenu.

M. Aimond dit que voter l'amendement Perchot c'est ajourner «dine die» la réforme.

M. Doumergue demande au Sénat de voter l'amendement Perchot que combat M. Ribot.

L'amendement est ainsi conçu: «En remplacement des contributions directes, il est établi des

impôts réels sur les revenus de toutes catégories, les bénéfices agricoles exceptés, sans déclaration des bénéfices pour les industriels et les commerçants et un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu de chaque chef de famille.»

M. Aimond en demande la disjonction.

On met aux voix la première partie jusqu'aux mots: «Il est établi des impôts réels sur les revenus (inclus).»

Cette première partie est repoussée par 140 voix contre 134.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Suivant le temps!...

Mlle Adrienne Lecouvreur disait: Les femmes font des avances au fur et à mesure que le temps fait les siennes.

A vingt ans, lorsqu'il est question de mariage, elles demandent d'un air indifférent:

— Comment est-il?

A trente ans, elles disent:

— Que fait-il?

A quarante ans, soucieuses de fixer leur choix, elles se contentent d'interroger vaguement:

— Qui est-ce?

Mais à cinquante ans, elles s'écrient:

— Ou est-il?

RÉPERCUSSION INATTENDUE

La baie de Kagoshima où le volcan de l'« Ile des Cerisiers » vient de faire de si cruels ravages, était l'un des principaux centres d'une industrie qui s'est développée au Japon avec une étonnante rapidité depuis la guerre de Mandchourie: la pêche à la baleine.

En effet, la flotte baleinière de l'Empire du Soleil Levant compte actuellement 38 vapeurs, et elle a capturé, d'octobre à septembre 1913 exactement 1.884 baleines, d'une valeur de 6.550.000 francs.

Le plus grand nombre de ces vapeurs avaient leur port d'attache à l'île de Iskurisma, si éprouvée, et ils poussaient leur croisière jusqu'au Sud de Formose, où les baleines abondent.

Beaucoup de ces navires ont subi des avaries si importantes qu'ils ne pêcheront pas cette année.

Et voilà comment, mesdames, l'éruption d'un volcan va peut-être faire augmenter le prix de vos baleines de corset.

Une belle prime

Les personnes qui veulent gagner cent francs, et même les autres, sont priées de lire attentivement ce petit avis que nous avons soigneusement découpé dans le dernier numéro du Bonhomme-Normand:

« Une protestation. — Le sieur E. Carel offre 100 francs à celui qui « affirmera l'avoir vu une seule fois en ribote. Lorsque les agents l'ont arrêté, il n'était pas ivre, mais seulement furieux au sujet d'un tonneau qu'il avait acheté et qu'on ne « voulait pas lui livrer l'argent à la main. »

Soyez prudent, sieur Carel... Si vous acceptez une tournée de calvados au cabaret, vous êtes perdu!

INFORMATIONS

LA PROCHAINE CHAMBRE

601 députés au lieu de 597

Le projet de réforme électorale avec représentation des minorités, actuellement pendant devant le Sénat, ne paraissant plus pouvoir être voté en temps utile pour être appliqué aux prochaines élections législatives, le gouvernement a dû se préoccuper des changements survenus dans le chiffre de la population, pour modifier la composition de certaines circonscriptions électorales, d'après la loi du 13 février 1889.

L'Enquête parlementaire sur la santé des soldats

La commission d'hygiène de la Chambre étant chargée de l'enquête sur l'état sanitaire de l'armée, M. Lachaud, son président, va lui proposer

de se partager en six sous-commissions. Chacune d'elles recevra les dossiers des régions qu'elle aura à visiter. Les sous-commissions éliront aussitôt un président, puis se rendront dans les garnisons des secteurs auxquelles elles auront été affectées.

M. Lachaud estime qu'une quinzaine de jours suffiront aux sous-commissions pour leur permettre de recueillir les renseignements les plus complets.

Dans ces conditions, le rapporteur de la commission pourrait terminer son travail à temps pour le déposer sur le bureau de la Chambre et le faire discuter avant que le Parlement se sépare.

On sait que chaque arrondissement administratif, dans les départements, et chaque arrondissement municipal, à Paris et à Lyon, nomme un député.

Les arrondissements dont la population dépasse 100.000 habitants nomment un député par 100.000 ou fraction de 100.000 habitants.

Or, les élections auxquelles il doit être procédé, au cours de l'année 1914, pour le renouvellement de la Chambre des députés, devant avoir lieu d'après le recensement de la population effectué en 1910, le gouvernement va proposer les modifications suivantes au tableau de circonscriptions électorales:

Par suite de l'augmentation de leur population, neuf arrondissements doivent nommer un député de plus qu'en 1910. Ce sont ceux de Tours, Béthune, Paris (quatrième et sixième arrondissements), St-Denis, Sceaux, Pontoise, Versailles et Toulon.

Par contre, les arrondissements de Carcassonne, Beaune, Bergerac, Domfront et Auxerre, n'ont plus droit qu'à un seul représentant, le chiffre de leur population ayant fléchi au-dessous de 100.000 habitants.

L'augmentation nette est donc de quatre sièges.

La Chambre actuelle se compose de 597 députés, on voit, d'après ces chiffres, que la nouvelle Chambre aura 601 représentants.

Une déclaration du parti radical et radical socialiste

Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste dans sa réunion de mardi, a adopté la motion suivante, présentée par sa commission de politique générale:

Au moment où s'ouvre la période électorale, en présence des déclarations équivoques par lesquelles certains partis, sous le couvert d'étiquettes républicaines, se réclament d'un programme d'apaisement, de concorde ou de conservation nationale, entreprennent, sous prétexte de défendre la loi de trois ans, une politique qui aboutit en fait à une motion parallèle et en partie commune avec l'Action libérale, le parti radical et radical socialiste met en garde tous les vrais républicains contre toute compromission avec les partis de droite, dont le résultat, en cas de succès, serait le recul certain de l'idée républicaine et le renoncement à la loi de Séparation.

Considérant, d'autre part, que tous les républicains de gauche reconnaissant la nécessité de défendre la République contre la réaction cléricale,

Proclame, tout en entendant conserver absolue et sans rien céder de son programme tel qu'il a été défini au Congrès de Pau, sa volonté d'union avec tous ceux, républicains avérés, qui se dressent contre le bloc réactionnaire; contre le conservatisme militaire immobilisé dans une impuissance routinière et ennemi de toute réforme immédiate, hostile à toutes mesures propres à permettre le retour à la loi de 1905, appliquée dans son esprit; contre le conservatisme financier, qui oppose à la réforme de justice fiscale la résistance la plus intéressée et à qui tous les moyens sont bons pour défendre les privilèges et laisser à la charge des petits contribuables la plus lourde partie des impôts; contre le conservatisme social opposé à l'amélioration du sort des travailleurs; contre la réaction cléricale qui, sous la direction des évêques, monte à l'assaut des institutions républicaines, engage tous ses militants à unir leurs efforts pour le triomphe du programme radical et radical socialiste.

Proclame, tout en entendant conserver absolue et sans rien céder de son programme tel qu'il a été défini au Congrès de Pau, sa volonté d'union avec tous ceux, républicains avérés, qui se dressent contre le bloc réactionnaire; contre le conservatisme militaire immobilisé dans une impuissance routinière et ennemi de toute réforme immédiate, hostile à toutes mesures propres à permettre le retour à la loi de 1905, appliquée dans son esprit; contre le conservatisme financier, qui oppose à la réforme de justice fiscale la résistance la plus intéressée et à qui tous les moyens sont bons pour défendre les privilèges et laisser à la charge des petits contribuables la plus lourde partie des impôts; contre le conservatisme social opposé à l'amélioration du sort des travailleurs; contre la réaction cléricale qui, sous la direction des évêques, monte à l'assaut des institutions républicaines, engage tous ses militants à unir leurs efforts pour le triomphe du programme radical et radical socialiste.

Considérant, d'autre part, que tous les républicains de gauche reconnaissant la nécessité de défendre la République contre la réaction cléricale,

Proclame, tout en entendant conserver absolue et sans rien céder de son programme tel qu'il a été défini au Congrès de Pau, sa volonté d'union avec tous ceux, républicains avérés, qui se dressent contre le bloc réactionnaire; contre le conservatisme militaire immobilisé dans une impuissance routinière et ennemi de toute réforme immédiate, hostile à toutes mesures propres à permettre le retour à la loi de 1905, appliquée dans son esprit; contre le conservatisme financier, qui oppose à la réforme de justice fiscale la résistance la plus intéressée et à qui tous les moyens sont bons pour défendre les privilèges et laisser à la charge des petits contribuables la plus lourde partie des impôts; contre le conservatisme social opposé à l'amélioration du sort des travailleurs; contre la réaction cléricale qui, sous la direction des évêques, monte à l'assaut des institutions républicaines, engage tous ses militants à unir leurs efforts pour le triomphe du programme radical et radical socialiste.

La Grève des Mineurs

La situation de la grève des mineurs est sans changement.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais les chômeurs sont une infime minorité et encore les absences constatées sont-elles dues surtout au lendemain de paie et au Carnaval.

Dans les autres bassins, le mouvement gréviste est important. On ne signale d'ailleurs aucun incident, et les troupes envoyées dans les centres miniers en chômage n'ont nulle part à intervenir.

Un duel mortel à cause d'un chapeau de femme

Un duel mortel, dans lequel un avocat, M^e Babocsay, a tué son beau-frère l'aviateur militaire Hadjdu, a eu lieu à Budapest. Les deux hommes avaient une discussion au sujet d'un nouveau chapeau de Mme Babocsay, et l'avocat avait insulté violemment le frère de cette dernière. L'affaire ayant été rapportée aux oreilles des supérieurs de l'officier, ceux-ci ordonnèrent au lieutenant Hadjdu de se battre. C'est dans le duel qui eut lieu alors que le malheureux officier fut

tué net d'une balle dans la tête par son beau-frère, qui, entre parenthèses, maniait un pistolet pour la première fois. En apprenant la mort de son frère, Mme Babocay est devenue folle. A la suite de ce tragique incident, une vive campagne est ouverte en Hongrie pour l'abolition du duel obligatoire dans l'armée.

DANS LES BALKANS

L'officieuse *Samouprava* écrit au sujet de la situation politique dans les Balkans :

« La Bulgarie, dans sa situation actuelle, prend une attitude menaçante. Elle entend obtenir par ses menaces ce qu'elle n'a pu prendre par la force brutale.

« L'attitude de la Bulgarie et de la Turquie, la pointe de leur épée dirigée contre la Serbie, la Grèce, le Monténégro et la Roumanie, menace la paix dans les Balkans et cause la méfiance de l'Europe. Les conséquences de cette méfiance commencent déjà à se manifester. Dans le cas de nouvelles complications venant de la Bulgarie et de la Turquie, la Serbie, la Grèce, le Monténégro et la Roumanie feront valoir une fois pour toutes leurs droits légitimes. Elles chercheront et trouveront toutes les mesures nécessaires afin d'écarteler à l'avenir toutes les éventualités qui ne leur paraissent pas désirables. Dans cette voie, elles rencontreront, certainement l'approbation de l'Europe, qui veut la paix dans les Balkans. »

L'article conclut en conseillant à la Turquie d'abandonner Chiocté Mitylène, car si elle trouble la paix, la Turquie courra à la pire des aventures.

Les Marins Français en Albanie

A la suite de troubles survenus entre Malisores catholiques et musulmans, un détachement de trente marins français a été envoyé, sur les ordres du Gouverneur de Scutari, dans la région de Vrakia.

Petites Nouvelles

Le bateau à vapeur « Ekliptika », de Copenhague, a sombré pendant une tempête, par 47 degrés de latitude nord, et 6 degrés de longitude ouest. Un passager, le second machiniste, un garçon de salle, cinq matelots et trois chauffeurs ont été sauvés. Le capitaine a péri.

— Le Conseil municipal de Saint-Aignan vient de décider d'infliger une amende de 1 fr. aux conseillers absents de la séance sans excuse, ou arrivant avec un quart d'heure de retard.

— Un nommé Motut, chapelier à Guitres, atteint de folie, se renferma dans sa maison, et depuis sa fenêtre de grenier, tira des coups de fusil sur les passants. Une de ses voisines fut tuée. Son mari fut également blessé dans le dos par un autre coup de feu. Une troisième personne fut également blessée. On a pu maîtriser et enfermer le fou.

— Un cyclone a dévasté l'Espagne. L'interdiction des communications téléphoniques et télégraphiques n'a pas permis de connaître plus tôt les ravages causés par la tempête de dimanche et lundi. Pluie, vent, neige, grêle, tous les éléments étaient déchainés. Les victimes sont nombreuses.

— Le vapeur « Guyon-Martines » des Pêcheries Nouvelles, à Arcahon a heurté et défoncé le vapeur « Madeleine ». Il y a eu 4 noyés.

— On annonce la mort de M. Ch. Prével, ancien sénateur de Seine-et-Marne, et directeur du *Petit Journal*.

CAUSERIE

LES RAPPORTS GAIS

Il faut reconnaître qu'habituellement les rapports parlementaires sur les différents budgets ne sont ni d'une excessive originalité ni d'un très grand intérêt. Ceux qui en sont chargés se bornent à développer, en plus ou moins de pages, ce que nous savons depuis fort longtemps. La partie documentaire est la seule qui paraît sérieusement soignée. Les chiffres succèdent aux chiffres, les statistiques aux statistiques. Besogne qui n'est pas d'une extrême difficulté, puisqu'elle consiste à rassembler et à condenser les différentes études faites sur ces questions.

Et puis, sincèrement, peut-on chaque année trouver du nouveau à ajouter aux phrases déjà vingt fois écrites.

Quelques-uns y réussissent, mais ils furent rares. Depuis 1900, nous avons bien eu quelques rapports vraiment intéressants : par exemple celui de Berteaux sur le budget de la Guerre, où l'organisation militaire d'un Etat moderne est traitée avec une singulière maîtrise, celui de Paul Boncour sur le budget des Beaux-Arts qui révéla la remarquable culture artistique du député du Loir-et-Cher, celui de Marcel Sembat sur les Postes et Télégraphes, celui de Violetta sur les Colonies, et quelques autres encore, parmi lesquels ceux qui portent la signature d'un certain nombre de nos collaborateurs politiques, comme celui de M. Dariac sur l'Agriculture et qui révélèrent toute la compétence de leurs auteurs. Mais les autres. Oh ! de ceux-là, on ne parle plus. Ils sont enterrés pour toujours.

M. Adrien Veber, qui vient de déposer son rapport sur le budget de l'Instruction Publique, n'a pas voulu que les résultats de son labeur fussent aussi faiblement appréciés.

M. Adrien Veber a tourné agréablement la difficulté en traitant son rapport sur le mode gai, chose qui n'avait pas encore été tentée jusqu'ici. Disons tout de suite qu'il a parfaitement réussi.

Il peut être tranquille ; on parlera de son œuvre ; on en parlera même beaucoup. Il serait dommage qu'il pût en être autrement. M. Adrien Veber a en effet eu de ces trouvailles qui valent leur pesant d'or.

Après nous avoir annoncé qu'il n'avait pas travaillé pendant les vacances, « si propices aux vues d'ensemble », le député de la Seine fonce hardiment sur le dogmatisme de l'enseignement actuel. Puis, après avoir dit son mot au monopole « menace qui, pour frapper problématiquement le passé, fermerait sûrement l'avenir », il prend résolument la défense du programme de 1902. N'y touchons pas, dit-il. « Il est possible de s'y mouvoir intérieurement et de l'aérer. De l'alléger dans les éruditions, de l'air, soit, mais gardons la culture du grec et du latin ; et rien au détriment des humanités. Nous leur devons le meilleur de ce que nous sommes. » Et pour renforcer sa thèse, M. Adrien Veber cite « le fossile » Rollin, Michelet et Jules Simon.

Mais pourtant, si la culture classique est utile, la culture physique est encore supérieure. « Après l'âge du fer et l'âge du muflon, nous avons enfin salué la venue triomphale de l'âge du muscle. » Et, plein de verve, le rapporteur du budget de l'Instruction Publique nous apprend que Nion de Lenclous et Madame du Barry prolongèrent « leur beauté et les desirs des hommes » par la gymnastique suédoise ou quelque chose d'approchant. Ce qui amène M. A. Veber à réclamer l'édition d'un « catéchisme physique. »

Pourquoi pas ? On lui doit bien cette satisfaction, ne serait-ce que pour

culièrement pénibles.

— C'est bien, répondit Marcel, piqué de l'insuccès de sa tentative. Je m'arrangerai, à l'avenir, pour éviter de si longs retards. Je ne m'écarterai nullement de ma route, même si j'aperçois des pillards en train de nous dévaliser.

Cette affirmation était de trop. Marcel s'enferma de plus en plus. Qu'allait-il inventer pour sortir de cette fautive situation dans laquelle il s'était imprudemment jeté.

Le baron de Lormel voulut des précisions.

— Voyons, Marcel, assez de mots inutiles, d'atmosphères ! Contentez-vous ce que tu as fait, nous te jugerons ensuite.

— Voici : les paroles de Noël m'avaient troublé outre mesure. Pourquoi ? Je ne saurais le dire exactement. D'abord, j'avais cru discerner une certaine hésitation dans son récit... Ensuite j'ai voulu me rendre compte par moi-même, car vous le savez, il n'y a pour bien voir que l'œil du maître. Croyant avoir le temps nécessaire, je me suis rendu à l'endroit suspect et j'ai vu davantage que des traces...

— Qu'as-tu aperçu ?

— J'ai surpris un braconnier ou un malfaiteur, comme vous le voudrez, relevant la topographie des lieux. N'écoutez que mon courage, comptant d'autre part que le maraudeur

le remercier d'avoir fait passer un courant d'air de Montmartre dans « ses éruditions. »

Maurice BIGOT.

CHRONIQUE LOCALE

LA RÉFORME FISCALE

Au Sénat

Le Sénat a terminé dans la séance de mercredi, la discussion du projet d'amendement de M. Perchoy que soutenait le Gouvernement.

« En remplacement des contributions directes, il est établi des impôts réels sur les revenus », tel était le premier paragraphe de l'amendement Perchoy.

Le Sénat, par 6 voix de majorité, a repoussé ce premier paragraphe.

Est-ce à dire que le projet d'impôt sur le revenu est du coup enterré par suite de ce vote inattendu ? C'est moins que probable.

La Haute Assemblée n'a pas voulu insérer un ordre du jour précis dans une loi : c'est là toute la raison de l'échec de l'amendement Perchoy. C'est donc une petite niche que la Commission et les adversaires du Gouvernement ont voulu faire à celui-ci.

M. Doumergue ayant déclaré que le Gouvernement, à la veille des élections générales, voulait montrer au pays son intention ferme de faire la réforme fiscale, il parut naturel aux réactionnaires d'accuser le Gouvernement de faire du battage électoral. Battage électoral, c'est ainsi que la réaction a toujours qualifié les réformes sociales proposées par le parti républicain ; elle préférerait le *statu quo*, sans doute, car les réformes ne l'enchantent guère et surtout la réforme fiscale.

Gros rentiers, puissants capitalistes voudraient bien laisser payer l'impôt toujours par les mêmes, c'est-à-dire, par les agriculteurs, les petits commerçants.

Et cependant quand il s'agit d'augmenter les dépenses militaires, ils ne craignent pas de voter les crédits ; mais ils refusent de participer aux charges imposées au prorata de leur fortune.

Ce qui leur conviendrait bien, ce qu'ils approuveraient des deux mains, c'est une surélévation des impôts indirects, des produits alimentaires, par exemple, parce qu'ainsi tous les Français paieraient leur part. Les commerçants imposés augmenteraient bien le prix des produits, mais quelques sous de plus pour les capitalistes, qu'est-ce que cela serait ? Et ce serait encore le pauvre bougre qui constaterait une fois de plus la cherté de la vie.

C'est cela que les réactionnaires appelleraient la justice fiscale !

Il faut souhaiter que le Sénat corrigera son vote de mercredi et qu'il ne se laissera pas détourner de l'œuvre démocratique qui lui est soumise.

Il y a si longtemps que le pays attend la réforme fiscale que ce serait un défi que d'ajourner incessamment cette réforme nécessaire et juste.

Puisque la défense nationale exige des milliards, c'est aux riches qu'il appartient de verser : le patriotisme des réactionnaires, des capitalistes s'arrêterait-il devant le coffret ?

LOUIS BONNET.

Postes

M. Bizard, ex-soldat au 7^e d'infanterie, est nommé facteur des postes.

ILLOGISME

Nous recevons la lettre suivante :

A grand renfort de pancartes et d'affiches, nous apprenons, dans les écoles, à nos enfants les moyens d'enrayer le grand fléau : je nomme la tuberculose.

Nous leur disons qu'il est dangereux de sucer leur porte-plume, de cracher par terre, nous leur apprenons à faire bouillir le lait de façon efficace ; enfin nous leur montrons par de saisissants tableaux muraux illustrés les ravages de la tuberculose.

Voilà qui est bien et il ne faut certes pas regretter l'argent consacré à cette propagande.

Mais il faudrait cependant être logiques avec nous-mêmes : Alors que nous faisons tant d'efforts pour arracher le plus d'existences possible à la phthisie, dans de petites localités, il est bien des écoles communales où, à défaut de personnel ou mieux de subvention pour le rétribuer, les maîtres d'école font balayer les salles d'étude par les élèves désignés à tour de rôle.

Et il faut voir le soir après la sortie de 4 heures le lamentable spectacle de deux ou trois enfants en train de balayer (maladroïtement souvent) les salles de classe.

Trois pauvres gosses, qui pendant une demi-heure supplémentaire respirent l'air vicié par 20 ou 30 de leurs camarades, et avalent les poussières ou pulvulent toutes sortes de microbes.

Je dis que les enfants balayent maladroitement : en effet cette corvée (si j'ose dire) qui s'accomplit au détriment de l'heure de récréation, et hors de la surveillance du maître, est faite à la galopée ; on n'arrose pas, on ne met pas de sécherie humide comme l'ordonnent les beaux tableaux muraux ; c'est trop long tout cela !

Je ne veux pas généraliser, ce n'est pas dans toutes les écoles communales que ce fait se produit : beaucoup en effet sont pourvues d'un appareil ou d'une femme de service qui fait consciencieusement le balayage et l'aération des locaux. Mais dans de nombreuses petites communes, à défaut d'appareil, ces travaux incombent aux élèves et cela au mépris des lois les plus élémentaires d'hygiène.

Je ne veux pas désigner les responsables, je n'accuserai pas les municipalités d'incurie, car je suis convaincu que la faute signalée, elles d'entre elles qui auront fauté auront à cœur de se réhabiliter.

Le sacrifice pécuniaire à consentir n'est pas énorme, et sans grever beaucoup leur budget, elles pourront mettre à la disposition des instituteurs un salarié chargé de l'entretien journalier des salles de classe.

Ne compromettons pas par une telle négligence le succès, déjà marqué de la lutte contre la tuberculose.

Au Sénat

Parmi les sénateurs élus membres de la Commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à réduire à 5 années l'effet des oppositions pratiquées entre les mains des comptables des départements, communes et autres établissements publics, nous sommes heureux de relever le nom de M. Loubet, l'actif et dévoué sénateur du Lot.

La commission réunie a élu M. Loubet, secrétaire.

Votes de nos députés

Sur la demande d'enquête de M. Abel Ferry, concernant les conditions matérielles d'existence et d'hygiène de l'armée, ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 385 voix contre 25.

Sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture des crédits provisoires applicables au mois de mars 1914 (3^e douzième provisoire), ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 449 voix contre 87.

Navigation

Aux termes d'un arrêté en date du 23 février 1914, M^{me} Pons a été, à la date du 1^{er} mars 1914, nommée éclusière, hors classe et attachée dans le département du Lot, au service de la navigation (poste n^o 16, à St-Cirq-Lapopie), en remplacement de son mari, admis à la retraite et dont l'emploi d'agent classé est supprimé.

Remonte

Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera à Figeac à l'achat de chevaux de 4 à 10 ans, à 13 heures, le mardi 10 mars, sur l'avenue de la gare.

LE CARNAVAL A CAHORS

Mardi-gras fut bien triste : la pluie, la boue, le vent obligèrent les Cadurciens à rester au coin du feu ou à taquiner la dame de pique durant d'innombrables manilles et piqués.

La jeunesse était toute morose et les quelques jeunes gens qui tentèrent, malgré tout, à endosser un costume de clown ou de pierrot, durent bientôt revêtir leur complet, car tout mouillés et grelottants de froid, la ballade en travesti n'était pas possible sur les boulevards inondés.

Mercredi, cependant, un pâle soleil daigna paraître ; et ce fut suffisant pour permettre à la jeunesse cadurcienne de fêter, puis de noyer le Carnaval.

Sur les boulevards, la foule des grands jours parut : de la rue Larroumet au Théâtre, comme d'habitude, la promenade des Cadurciens put avoir lieu.

Et la foule ne s'en plaignit pas. Un groupe de gais travestis formait un long cortège derrière les musiciens de la « Ronflante de Merdançon-sur-Bartasec », jeune fanfare dont les débuts furent supérieurs.

Ce qu'ils firent du bruit, ce qu'ils sautèrent, ce qu'ils gambadèrent au milieu des groupes de promeneurs, ce n'est rien de le dire : il fallait le voir.

Et la noyade de Carnaval à 5 heures sur le pont de St-Georges fut irrésistible pour la foule qui s'était toute transportée sur le pont.

Le soir la fanfare du Merdançon, bannière déployée circula à travers les rues de la ville en jouant la retraite, puis sur les Allées Fénelon où jusqu'à 11 heures eut lieu un bal très animé.

Carnaval a été fêté encore cette année : mais que d'imaginaires, que d'initiatives, que d'entente entre jeunes gens pour lui rendre la gloire, les honneurs d'antan !

Néanmoins, cette année, il y eut malgré le temps, un peu de gaité quand même pour la population. Félicitons-en les jeunes gens qui la lui ont procurée.

Certes, tous les travestis n'étaient pas affublés de costumes de la première fraîcheur. Mais laissons à chacun le soin de se masquer comme il l'entend.

Néanmoins, on nous permettra de faire une réflexion que beaucoup

de personnes ont faite et que nous avons publiée assez souvent dans les comptes rendus des fêtes de Carnaval.

Que chacun se masque comme il l'entend, soit : mais ne pourrait-on pas interdire le port d'uniformes, surtout lorsque l'uniforme d'officier est complété par un bonnet d'âne !...

Dans les autres villes, l'exhibition carnavalesque de ces costumes est interdite ; et certes, cela se conçoit, par respect pour ceux qui, par obligation, sont tenus, dans la vie, de porter ces uniformes.

Le nombre des déguisements est suffisamment considérable pour qu'on puisse se dispenser d'emprunter au vestiaire des corps constitués un uniforme quelconque.

La police devrait bien y veiller.

L. B.

Bourses dans les Lycées

Le ministre de l'Instruction publique a fixé au jeudi 26 mars pour les garçons et au jeudi 2 avril pour les jeunes filles, l'ouverture dans tous les départements des sessions d'examen d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges.

Les dates extrêmes de l'inscription des candidats sont fixées au 1^{er} et 20 mars.

Classes 1883 et 1884

Tous les hommes des classes 1883 et 1884 sont priés de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu samedi 23 février, dans une des salles de la mairie, à 20 heures 1/2 du soir.

Organisation du banquet annuel.

Le Comité.

Académie de Toulouse

Une session extraordinaire de baccalauréat 1^{er} et 2^e parties s'ouvrira à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, le lundi 23 mars 1914.

Pour être admis à subir les épreuves pendant cette session spéciale, il faut :

1. Faire partie de la classe 1913 incorporée en novembre 1913, ou avoir obtenu, comptant avec cette classe, un sursis d'incorporation.

2. S'être présenté antérieurement, sans succès, à l'examen du baccalauréat.

Les inscriptions seront reçues dans les formes ordinaires, ou par lettre affranchie, du 9 au 15 mars, au secrétariat de la Faculté des sciences, allées Saint-Michel, pour les séries D. et mathématiques ; au secrétariat de la faculté des lettres de l'Université, pour les séries A. A. C. et philosophie.

Accident d'automobile

Un camion automobile venant de Villefranche se rendait dans notre ville. Arrivé au passage à niveau de Coty, le chauffeur ne vit pas que la barrière était fermée et ce ne fut que trop tard qu'il s'en aperçut. Le chauffeur, faisant preuve de beaucoup de décision jeta sa voiture contre la muraille de rochers, préférant risquer de graves avaries à sa voiture que de se laisser entraîner sur la barrière et culbuter sur la voie où un train pouvait passer d'un moment à l'autre.

L'automobile a subi de sérieuses détériorations, et le chauffeur et un menuisier qui se trouvait avec lui ont été légèrement contusionnés.

Ce tournant étant très dangereux, afin d'éviter le retour d'un semblable accident, ne pourrait-on pas y placer un poteau indicateur ?

FEUILLETON DU Journal du Lot 11

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

PREMIÈRE PARTIE

II

— Voici la cause de mon retard et de mon trouble, affirma-t-il sérieusement, avec l'assurance d'un comédien accompli : Vincent, en faisant sa tournée habituelle, a trouvé hier des traces manifestes de braconniers à une demi-heure d'ici, dans la clairière qui longe la passe conduisant au chemin de Cérel, et j'ai voulu me rendre compte... personnellement...

— Cela ne motive pas suffisamment ton retard, interrompit son oncle. Vincent est payé pour accomplir cette besogne. Je le verrai du reste et...

— Je t'en supplie, Marcel, interrompit sa mère, qui n'avait pas l'air du tout d'être dupe du stratagème, veille davantage sur ton exactitude. Et à l'avenir sois exact, ne serait-ce que pour m'éviter des émotions qui me sont, tu le sais cependant, parti-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

culièrement pénibles.

— C'est bien, répondit Marcel, piqué de l'insuccès de sa tentative. Je m'arrangerai, à l'avenir, pour éviter de si longs retards. Je ne m'écarterai nullement de ma route, même si j'aperçois des pillards en train de nous dévaliser.

Cette affirmation était de trop. Marcel s'enferma de plus en plus. Qu'allait-il inventer pour sortir de cette fautive situation dans laquelle il s'était imprudemment jeté.

Le baron de Lormel voulut des précisions.

— Voyons, Marcel, assez de mots inutiles, d'atmosphères ! Contentez-vous ce que tu as fait, nous te jugerons ensuite.

— Voici : les paroles de Noël m'avaient troublé outre mesure. Pourquoi ? Je ne saurais le dire exactement. D'abord, j'avais cru discerner une certaine hésitation dans son récit... Ensuite j'ai voulu me rendre compte par moi-même, car vous le savez, il n'y a pour bien voir que l'œil du maître. Croyant avoir le temps nécessaire, je me suis rendu à l'endroit suspect et j'ai vu davantage que des traces...

— Qu'as-tu aperçu ?

— J'ai surpris un braconnier ou un malfaiteur, comme vous le voudrez, relevant la topographie des lieux. N'écoutez que mon courage, comptant d'autre part que le maraudeur

se sauverait à mon approche, car je n'avais aucune arme à ma disposition et ma situation pouvait devenir critique, je m'approchai le plus près de lui afin de distinguer ses traits lorsque, au moment où je m'y attendais le moins, l'essuyai de sa part un coup de feu. Les plombs sifflèrent à mes oreilles et c'est miracle que je n'aie pas été blessé très sérieusement. Quant à l'homme, il profita de ma stupeur pour fuir.

— Tu as fait cela, Marcel, et tu n'as pas tremblé ? demanda complètement enthousiasmé le brave oncle, crédule.

— Je n'ai pas eu peur un instant, je vous l'affirme.

— Mais tu ne vois donc pas que tu as agi en brave, je dirais presque en héros, si le mot n'était pas exagéré, interrompit M. de Lormel. Mais à quoi bon jouer ainsi ta vie ? Tu vas me jurer que tu ne t'exposeras plus ainsi à l'avenir et que tu cesseras complètement ces explorations si dangereuses qui nous laissent dans des inquiétudes perpétuelles. Regarde ta mère. Des émotions si violentes peuvent lui être funestes. Promets-moi que tu vas cesser ce métier de chasseur sans cesse à l'affût, pour lequel tu as des dispositions certaines, un penchant trop accentué, mais qui ne peut convenir ni à ta situation ni à tes parents.

Marcel, on le voit, était aussi habile dans l'art de travestir la vérité, que

prêt à monter à l'assaut des fortesses féminines.

Ne pouvant avouer la vérité, il avait eu recours à ce subterfuge, mettant sur le compte d'une aventure fortuite le désarroi manifeste de son esprit et de son cœur.

Après quelques mots d'exhortation à sa sœur qui se demandait s'il fallait ajouter foi à ces explications formulées avec toutes les apparences de la vérité, le baron de Lormel demanda à son neveu :

— A présent que ton émotion est calmée, pourrais-tu donner des renseignements susceptibles de faire découvrir ce misérable et au besoin reconnaître le bandit qui a osé te mettre en joue et tirer ? Car enfin il faut que tout cela s'éclaircisse. Je ne puis tolérer davantage que chez moi on passe du vol à la tentative de meurtre. Cela devient intolérable, à la fin... Je vais mettre la justice au courant de ce qui vient de se passer afin qu'elle découvre l'identité de ce misérable qui demain peut devenir un assassin.

— Je vous en prie, mon oncle, insista Marcel devant la tournure que prenait l'entretien, ne donnez pas suite à votre idée.

— Et pour quel motif ?

— Il est inutile d'ébruiter cet attentat. Le coupable ne reviendra pas de sitôt. Pris de peur, se croyant traqué, il quittera le pays... Qu'il aille donc

se faire pendre ailleurs...

— Je ne te connaissais pas ces sentiments humanitaires, mon cher enfant... Sans peur comme sans reproche, n'est-ce pas ? Je suis très heureux, je te l'affirme, de faire cette constatation. Je vois qu'une très sérieuse transformation s'opère en toi. Te voilà un homme. Ton geste est noble, ton attitude me plaît. Je métais emballé à la suite de la conduite de ce sacrifiant et c'est toi, la victime, qui me rappelles au sang-froid, à la magnanimité... C'est très bien, cela... Tu es vraiment de la race des de Lormel... Allons ! viens m'embrasser !...

— Oh ! mon oncle ! que de bontés !... — Mais pas du tout !... Cependant, tantôt, je verrai Vincent et le mettrai au courant de ton aventure. Il est essentiel qu'il redouble de surveillance. Je saurai du reste le récompenser comme il convient.

Et l'oncle naïf et confiant reçut Marcel dans ses bras, ne pouvant se douter que l'être qu'il serrait avec bonheur sur sa poitrine était absolument incapable de droiture et qu'il n'avait inventé cette scène burlesque, que pour dissimuler son trouble d'amooureux vertement éconduit.

Le lendemain matin de cette scène de famille, Marcel Dumoulin, soucieux, vaguement inquiet sur la suite que pouvait avoir son récit par trop imagé, réfléchissait à l'abri de tout regard indiscret, assis dans un fau-

teuil en jonc, à l'intérieur d'une de jolies charnelles qui abondaient dans le parc incomparable, lorsqu'il vit passer tout près de lui, se dirigeant vers le château, Noël Vincent.

Cette visite matinale, en dehors des habitudes prises, parut suspecte à Marcel qui savait son oncle absent pour une partie de la journée. Madame Dumoulin était seule présente. Pour quel motif pressant, impérieux, Noël s'acheminait-il vers le château ? Habituellement, M. de Lormel seul lui donnait des ordres. Jamais sa mère ne s'occupait de ces détails.

Intrigué, Marcel surveilla de loin la direction du garde. Il put constater que la visite de Vincent était bien pour sa mère puisque, arrivé au bas de perron, il en escalada allègrement les marches, pénétrant rapidement dans le vestibule donnant accès aux divers appartements.

Vaguement inquiet par cette démarche insolite, ne discernant pas le mobile qui amenait Noël à cette heure en cet endroit, Marcel voulut connaître le motif qui le faisait agir.

Venait-il de lui-même, ce qui lui arrivait parfois, faire un rapport sur un sujet pressant ? Cette supposition paraissait improbable, car il ne devait pas ignorer l'absence du baron avec lequel la veille il avait eu une longue conversation.

(A suivre).

Tribunal correctionnel

Dans la dernière audience du tribunal correctionnel, a été appelée une affaire de tromperie sur le poids de marchandises achetées. Il s'agit de minerais de fer et de cuivre expédiés de Prayssac, canton de Puy-l'Évêque, aux usines de Fumel, par M. Barral qui, paraît-il, fraudait sur le poids des marchandises.

M. Barral qui est défendu par M^e Dauzon, du barreau d'Agen, affirme que sa bonne foi est entière. La déposition des témoins a donné lieu à de vifs incidents.

Il n'a été entendu que les témoins à charge dans cette première audience.

Les débats se poursuivront lundi prochain par l'audition des témoins à décharge.

Arrondissement de Cahors

Sainte-Alauzie

Jury d'expropriation. — La liste des jurés spéciaux du canton de Castelnaud, qui pourront être appelés en 1914 à fixer les indemnités dues par suite d'expropriation pour cause d'utilité publique, est arrêtée comme il suit :

MM. Louis Montagnac, négociant, à Castelnaud; Jean-Baptiste Bouchet, propriétaire, à Ganic; Hugues-Antoine-Frédéric Tulle, négociant, à Castelnaud; Jean Bessou, propriétaire, à Saint-Paul.

Lablenque

Porte-monnaie trouvé. — Acte de probité. — Dans l'après-midi de mardi, M. Gaillhouste (Auguste), de Lablenque, a trouvé sur le champ de foire, un porte-monnaie renfermant une somme assez importante.

Il s'est empressé de le porter à la gendarmerie, qui a fait aussitôt publier cette trouvaille et tient le porte-monnaie à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Puy-l'Évêque

Syndicat des vigneronniers libres. — La section du Syndicat des vigneronniers libres, a continué, dimanche, son bureau ainsi qu'il suit : Président, M. Rouma; vice-président, M. Gizard; secrétaire, M. Chambon; trésorier, M. Leygues, huissier.

Station de Harras. — Nous apprenons que c'est samedi prochain 28 février qu'arriveront, à Puy-l'Évêque les étalons de notre station de Harras de l'Etat. Ce sont les deux magnifiques bêtes que nos éleveurs ont pu admirer, l'année dernière, qui nous reviennent cette année.

Grézels

Syndicat des planteurs de tabac. — Les membres adhérents au Syndicat des planteurs de tabac de la commune de Grézels, se sont réunis dimanche, à trois heures du soir, à la mairie, sous la présidence de M. Molinié, président.

Un grand nombre de planteurs étaient présents à cette réunion. M. le Président a donné lecture à l'assemblée d'une circulaire du bureau de la Fédération.

L'ordre du jour comportait le renouvellement du bureau pour l'année 1914 et le paiement des cotisations.

Président, M. Molinié; vice-président, M. Bernays; secrétaire, M. Roussey; trésorier, M. Delbreil.

Le Syndicat décide de se réunir incessamment pour le choix d'un délégué pour se rendre au VII^e congrès national qui aura lieu à Bergerac (Dordogne) les 13, 14 et 15 mars.

Nous rappelons aux absents qu'ils sont instamment priés de verser au plus tôt leur cotisation entre les mains du trésorier ou de M. le Président.

Lacapelle-Cabanac

Conseil municipal. — Le conseil municipal de la commune de Lacapelle-Cabanac s'est réuni dimanche dernier, à huit heures et demie du matin, sous la présidence de M. Loussert maire, pour la tenue de la session de février.

M. le président donne connaissance au conseil des états produits par les pharmaciens et médecins pour médicaments fournis et soins donnés aux indigents inscrits sur les listes de l'assistance médicale. Le conseil approuve ces comptes.

Dans la même séance, sur la proposition de M. Delvit, le conseil émet le vœu que l'administration des ponts et chaussées fasse répandre quelques terreaux sur la pierre répandue en dernier lieu sur les chemins de grande communication et vicinaux de la commune et des environs.

M. le maire donne ensuite connaissance à l'assemblée d'une lettre de M. le Préfet l'informant qu'une subvention de 100 fr. a été accordée par la commission départementale à la commune de Lacapelle-Cabanac, pour réparation au chemin rural reconnu numéro 9, dit « chemin de Lalbalat ».

Si vous êtes congestionné après les repas, si vous vous sentez oppressé, si vous digérez mal, prenez des **Pilules Suisses**, vous vous en trouverez bien.

Arrondissement de Figeac

Gagnac

Conseil municipal. — Dimanche dernier le Conseil municipal de la commune de Gagnac, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Benet maire.

Le Conseil a révisé la liste des indigents qui sont au nombre de 58.

On a approuvé les comptes des médecins et pharmaciens qui s'élevaient pour le deuxième semestre de l'année 1913, à la somme de 180 francs. Mme veuve Cassan demeurant au Port, demande l'allocation de 0 fr. 75 pour son fils qui va être appelé sous les drapeaux. Le Conseil lui donne avis favorable.

M. Canteloube, facteur rural à Gagnac, père d'une famille nombreuse ayant quatre enfants au-dessous de treize ans, demande l'allocation prévue par la loi. Avis favorable lui est donné.

Ensuite une demande est faite par le Conseil municipal à la Commission départementale, en vue d'obtenir un secours pour réparation au clocher de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 heures.

Figeac

Une crue. — La pluie persistante et la fonte des neiges ont déterminé une crue sérieuse du Célé, qui s'accroît d'heure en heure. Si la pluie persiste, les bas-quartiers ne tarderont pas à être envahis par l'eau.

Bal. — Un groupe de jeunes gens organise un bal paré et masqué, qui est fixé au 22 mars. Cette soirée, qui obtiendra un très grand succès, sera donnée au théâtre municipal.

Faycelles

Noyé accidentellement. — Dans la nuit de dimanche dernier à lundi, vers deux heures du matin, le nommé Jean Hautemaillou, âgé de 26 ans, de Saint-Simon (Cantal), domestique chez M. Boudousquié, restaurateur à la Madeleine, commune de Faycelles, se trouvait sur le pont métallique, en compagnie de son camarade et ami, Paul Marcouly.

A un moment donné, Hautemaillou s'étant approché de la rampe, il tomba, et son corps passant par un croissillon, fut précipité dans la Lot.

Marcouly monta sur le barbot et se précipita vainement au secours du domestique qui avait été entraîné par les eaux de la rivière qui subsistait en ce moment une forte crue.

La gendarmerie de Figeac s'est transportée à la Madeleine, pour procéder à une enquête.

Le cadavre d'Hautemaillou n'a pas encore été retrouvé.

Une crue. — La pluie persistante et la fonte des neiges a déterminé une crue sérieuse du Célé qui s'accroît d'heure en heure.

Terrou

Notre foire. — Contrairement à ce qui a été publié, la foire de notre commune est fixée au 28 de chaque mois.

Ainsi notre foire se tiendra samedi prochain.

Livernon

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme veuve Frau décedée à l'âge de 72 ans. Les obsèques ont eu lieu le 21 février.

Il nous a été également très pénible d'apprendre la mort de Mme Fau, survenue subitement samedi 21 février. Les obsèques ont eu lieu à St-Simon le lundi 23.

Aux deux familles si cruellement éprouvées, nous offrons nos plus sincères condoléances.

Saint-Céré

La foire du 23 février. — La foire du 23 courant, contrariée par les mauvais temps, n'a pas eu son importance habituelle; néanmoins, les divers marchés étaient bien approvisionnés, notamment ceux des veaux de lait et de la volaille, place de l'Eglise, ce dernier à cause du mardi gras.

Voici les divers cours pratiqués : Le froment, de 16 fr. 50 à 18 fr.; le seigle, de 11 fr. à 12 fr. 50; l'avoine, de 7 fr. 25 à 8 fr.; le maïs, 16 fr.; le sarrasin, de 11 fr. 50 à 12 fr. 25; les pommes de terre, de 5 fr. 50 à 6 fr. 50; les châtaignes sèches, de 16 à 20 fr. le tout le sac de 80 litres.

Les bœufs d'attelage, de 650 à 900 fr.; les vaches laitières, de 600 à 800 fr.; la paire; les bœufs gras, de 36 à 38 fr. les 50 kilos; les veaux de lait, de 1 fr. à 1 fr. 25 le kilo poids vif; les moutons, de 20 à 25 fr.; les porcelets, de 20 à 50 fr. la pièce; les porcs gras, de 42 à 48 fr. les 50 kilos.

Les poules, 2 fr. le kilo; le beurre, 3 fr. le kilo; les œufs, de 0,80 à 0,90 la douzaine, les dindes 1 fr. 50 le kilo.

La foire du premier lundi de carême aura lieu lundi prochain 2 mars.

Gorses

Accident. — M. Cassagnes, âgé d'environ quarante-cinq ans, cultivateur à Puech, commune de Gorses, était occupé avec des voisins à couper des arbres, lorsque tout à coup un de ces derniers, qui n'était fort heu-

reusement pas très gros, s'abattit sur lui.

Ses compagnons s'empressèrent de le dégager et de le transporter chez lui. Il est assez sérieusement blessé.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Le Carnaval. — Malgré un temps plus vieux, nous avons eu pendant les jours gras la traditionnelle mascarade. Nombreux étaient les déguisements : Pierrots, Colombines et Arlequins débambolèrent sur nos boulevards.

Mardi soir, un bal réunissait la jeunesse gourdonnaise dans les salons de l'hôtel de ville.

Distinctions. — Notre compatriote M. François Sistrène, administrateur de la Société de secours mutuels Sainte-Anne, de Gourdon, vient de recevoir de M. le Ministre du travail et de la prévoyance sociale la médaille de vermeil. Félicitations.

Gramat

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec une vive satisfaction la nomination comme juge de paix à Seldou, province d'Oran, de notre compatriote François Vedel. Nos bien sincères félicitations.

Lavergne

Conseil municipal. — Réunion du 22 février (session de février). — Tous les conseillers assistent à la séance, sauf M. Thomas.

M. le maire communique au conseil une lettre de M. le préfet portant approbation du projet de construction d'un groupe scolaire à Lavergne; la subvention de l'Etat pour ladite construction s'élevait à la somme de 15.990 francs. Le projet total s'élevait à la somme de 32.630 francs. La commune aura donc à faire face à la somme de 16.640 francs. Le conseil vote le projet d'emprunt de 16.640 francs pour couvrir la part de la commune.

Cette délibération est signée des six conseillers républicains, les membres de la droite refusant de signer. Le conseil approuve la liste médicale gratuite approuvée par le bureau d'assistance.

Souillac

Chez les planteurs de tabac. — Dimanche à 15 heures, les membres du Syndicat des planteurs de tabacs de Souillac se sont réunis, sous la présidence de M. Léry, à la mairie de Souillac.

M. Delport, président de la Confédération générale des planteurs de tabac de France et des délégations des Syndicats affiliés de la région, assistaient à cette réunion.

M. Léry rendit compte de la gestion du Syndicat, expliqua aux planteurs ce qu'ils avaient obtenu en se groupant et leur donna de très utiles conseils au point de vue du triage de leur récolte et de la confection des manocques. M. Léry fut vigoureusement applaudi.

M. Delport remercia experts et arbitres pour le zèle, avec lequel ils avaient accompli leur mission.

M. Delport fit un appel à la solidarité des planteurs.

M. Delport recommande aux planteurs d'exiger que dans les programmes des candidats qu'ils auront à choisir en mai prochain, ils exigent que le relèvement des prix des tabacs soit inscrit en première ligne.

M. Delport termine en exhortant les planteurs du Lot et en particulier ceux du canton de Souillac, de se rendre nombreux au Congrès de Bergerac.

Des applaudissements saluent M. Delport.

Le bureau sortant du Syndicat est maintenu.

Pinsac

Syndicat des Planteurs. — Les membres du Syndicat des Planteurs de tabac se réunirent dimanche dernier à la Mairie.

Malgré le mauvais temps, beaucoup de planteurs étaient présents.

Le bureau sortant fut réélu à l'unanimité.

Les membres présents versèrent leurs cotisations.

M. Jarrige Raphaël, fut délégué pour assister à la réunion de la Fédération qui aura lieu, cette année à Bergerac, les 13, 14 et 15 mars.

Vayrac

Accident. — Ces jours derniers, Mme B... du village de Marmatel, en vaquant aux soins de son ménage, est tombée accidentellement dans le feu. Elle s'est fait une brûlure très sérieuse à un pied qui l'obligera à un long repos.

Revue. — Lundi dernier, 23 courant le lieutenant de gendarmerie de Gourdon a passé la revue de notre brigade.

Il nous a paru satisfait de la bonne tenue de nos gendarmes ainsi que de celle de leur casernement.

Football. — Les équipes de Vayrac et Billac, qui devaient se rencontrer dimanche dernier, sur le terrain de Bétaille, ont, par suite du mauvais temps, ajourné leur match à dimanche prochain 1^{er} mars, à 14 heures.

Chronique agricole

La répression des fraudes

La loi du 1^{er} août 1905 sur « la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des matières alimentaires » devait fatalement donner naissance à un grand nombre de décrets de réglementation. Elle a marqué le début d'une organisation poursuivie avec beaucoup de méthode et d'esprit de suite. Les lacunes ont été, pour la plupart, comblées; les mesures complémentaires indispensables ont été prises. De nouvelles lois sont venues préciser la portée de l'œuvre qu'elle avait commencée.

La loi du 27 février 1912 a admis, dans certains cas, l'action des représentants des syndicats agricoles pour le prélèvement des échantillons. La loi du 28 juillet 1912 a puni la détention des produits « œnologiques » qui servaient surtout à la fabrication clandestine des vins, grâce à des formules appropriées.

Si les décrets rendus en Conseil d'Etat pour la délimitation administrative des régions autorisées à employer l'appellation d'origine n'ont pas donné les résultats attendus, le projet de loi voté par la Chambre et actuellement en instance devant le Sénat, donnera toutes garanties aux intéressés.

Les règlements édictés depuis la promulgation de la loi ont, d'autre part, défini nettement les produits alimentaires et indiqués, à côté des opérations licites, les traitements interdits. Depuis le 3 septembre 1907, date de la promulgation du décret relatif aux eaux-de-vie et aux vins, de nouvelles dispositions sont intervenues relativement aux bières, aux vinaigres, aux sirops, aux huiles, aux fruits et légumes, etc.; les décrets concernant les beurres, le lait, le pain, le café sont encore à l'étude, mais paraîtront prochainement.

Il est bon d'ajouter que la création d'emplois nouveaux d'inspecteurs de la répression des fraudes, très récemment décidée, contribuera efficacement à une application décisive de la loi.

Quels ont été les résultats obtenus depuis six ans? Les échantillons, prélevés d'ailleurs en respectant strictement les garanties prévues et soumis à l'analyse des laboratoires répondant-ils en majeure partie aux conditions que doivent remplir les produits pour être classés parmi les produits « sains et marchands »?

Les renseignements que nous fournissent les statistiques permettent de se rendre compte des heureux effets de la loi du 1^{er} août 1905.

Dès la première année du fonctionnement du nouveau service (1907), 30.720 échantillons furent soumis à l'analyse; 49,7 pour 100 furent reconnus suspects. En 1908, le service préleva 67.726 échantillons dont 14,4% seulement laissaient à désirer. En 1909, sur 88.458 échantillons, la proportion des « suspects » est de 14,7%.

Il semble donc à première vue que, depuis 1908, la situation n'ait pas changé; mais il ne faut pas oublier que, plus expérimentés, les agents, de prélèvement font porter aujourd'hui leurs vérifications sur des marchandises déjà suspectes, alors qu'au début la plupart de ces vérifications étaient faites au hasard.

Voici d'ailleurs quelques chiffres dont la sécheresse comporte un enseignement.

La proportion pour cent des échantillons de lait suspects fut : en 1907, de 35,4; en 1908, de 21,5; en 1909, de 21,2; en 1910, de 20,2; en 1911, de 21,5; en 1912, de 17,6. Pour les huiles, la même proportion s'abaisse, de 41 pour 100 en 1907, à 7,3 pour 100 en 1912; pour les bières, de 21,9 en 1907, à 1,7 en 1912.

En revanche, pour les vins, le pourcentage des échantillons suspects (17% en 1907) s'est élevé à 25,7 en 1912. Il faut tenir compte ici de la remarque déjà faite au sujet des interventions judiciaires du service. Les statistiques seront plus intéressantes encore à consulter l'année prochaine, puisque, depuis le 1^{er} décembre 1913, cinquante nouveaux inspecteurs ont été titularisés.

Le département où la proportion des produits suspects est la plus élevée est la Seine; la moyenne accuse trente-et-un pour cent en 1912, pour 14.615 échantillons prélevés sur un total général de 80.458; le département où cette proportion est la moins élevée est le département des Deux-Sèvres; 2,7% seulement. L'ensemble des départements accuse une proportion de 11% de produits défectueux.

Pour compléter ces renseignements, ajoutons que 4.071 condamnations diverses ont été prononcées en 1912 pour infractions à la loi du 1^{er} août 1905, contre 1.188 en 1907.

Les producteurs honnêtes doivent se féliciter des sanctions impitoyables qui atteignent les fraudeurs. Une active répression des délits commis sciemment ne peut servir les intérêts agricoles.

Adrien DARIAC.
Député de l'Orne.

La Législation sur le Crédit mutuel et la coopération agricoles

Ce n'est que lentement, et par degrés, que l'institution du crédit est arrivée, dans l'ordre législatif, à son juste développement. Pour le crédit et la coopération agricoles, comme pour toutes les grandes réformes sociales, c'est l'expérience qui a été le guide le plus sûr, c'est elle qui, successivement, a fait créer des textes pour mettre les principes en action, pour rectifier les uns, retrancher et ajouter aux autres. Sans doute, la clarté et aussi de la précision. Tel est le but d'un projet récemment déposé par le gouvernement.

On sait que le crédit et la coopération agricoles s'appuient sur neuf lois différentes dont la plus ancienne, celle du 5 novembre 1894, fut conçue comme un texte purement théorique. Elle stipule les formalités juridiques de constitution et le mode de fonctionnement des sociétés de crédit agricole mutuel, en les distinguant, par faveur, des sociétés de commerce ordinaires, mais elle ne s'occupe pas de l'organisation même du crédit agricole par la désignation des ressources pérenniaires à lui affecter.

La loi du 31 mars 1899 eut donc à créer des caisses régionales de crédit agricole mutuel à la disposition desquelles étaient mis les fonds versés au Trésor par la Banque de France, en vertu de l'article 5 de la loi du 17 novembre 1897 ratifiant la convention du 31 octobre 1896, passée avec la Banque pour le renouvellement de son privilège.

Le crédit agricole mutuel se trouvait ainsi fondé en théorie et en pratique. Il pouvait aider puissamment l'agriculture en répandant le prêt à court terme pour les agriculteurs et les syndicats agricoles.

Il ne tarda pas à rendre, sur ce terrain, d'immenses services, si bien que l'on songea naturellement à lui lorsque, pour défendre notre production rurale, il parut indispensable de favoriser le mouvement coopératif agricole et de veiller à la prospérité des petits héritages. Deux lois importantes vinrent associer le crédit agricole à cette œuvre de rénovation, la loi du 29 décembre 1906, qui règle l'allocation, par les caisses régionales d'avances à long terme aux sociétés coopératives de production, de transformation, de conservation et de vente de produits agricoles, et la loi du 19 mars 1910 qui institue le crédit individuel à long terme en faveur de la petite propriété rurale.

Les innovations qui concernent les prêts à court terme ont pour objet de resserrer le caractère professionnel et de renforcer la solidité de ces prêts; celles qui touchent au crédit à long terme se contentent pas de faciliter l'application de la réforme du bien de famille au prêt à long terme individuel; elles visent encore à faciliter par divers moyens, toutes les formes d'emprunt à long terme; celles, enfin, qui se rattachent au crédit collectif tendent à encourager, par la reconnaissance légale de certains avantages, la formation des sociétés coopératives appelées à bénéficier de ce genre de crédit.

Jean LALOY.

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 28 février. Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Conférences de « la Revue hebdomadaire »

Cours Littéraires :

Pierre Lasserre, Ernest Renan (VII). Conclusions.

Le Centenaire de 1814

A Antoine, directeur de l'Odéon, XIII. Le Théâtre en 1814. L. Chaptal, XIV. Le Mouvement social en 1814. André Lefevre-Pontalis, Albert Babeau. Comte Jean d'Elbée, un Page de Marie-Antoinette : Pierre-Alexandre de Tilly.

Revue étrangère. Les Faits et les idées au jour le jour. Revue économique et financière. La Vie mondaine. La Vie familiale : au Foyer. La Vie médicale. Courrier théâtral. La Vie agricole. Chronique sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Ernest Renan : Ernest Renan, d'après le médaillon de J.-C. Chaplain. Ernest Renan, d'après le buste de Bernstamm. Dessin d'Ernest Renan destiné à ses enfants : « La construction des Pyramides sous les directions successives des Pharaons. » L'exposition du corps de Renan au Collège de France. Funérailles d'Ernest Renan. Le cortège passant boulevard Saint-Michel.

Le Théâtre en 1814 : Désaugier, directeur du Vaudeville de 1814 à 1825 (1772-1827). Talma (1763-1826). Mlle Contat. Mlle Duchesnoy. Le Centenaire de 1814 : Jean-Antoine Chaptal, comte de Chanteloup (1756-1832), membre de l'Institut, mi-

nistre de l'intérieur (1800), sénateur (1805), pair de France (1819). L'Hôtel-Dieu et Notre-Dame. Vue de la Salpêtrière prise du boulevard.

Les Morts : Albert Babeau, de l'Académie des sciences morales et politiques (1835-1914).

Un Page de Marie-Antoinette : Portrait présumé de Tilly, page de Marie-Antoinette. Actualités : Le clairon Rolland, le héros du combat de Sidi-Brahim, qui vient d'être fêté par les Aveyronnais de Paris. Son arrivée à la gare de Lyon. La reine-mère Olga de Grèce visitant l'Égypte. Le prince de Wied, appelé au nouveau trône d'Albanie, à son arrivée à Paris le 17 février. Le carnaval de Nice (trois gravures). Essai, par M. Guerre, de flèches incendiaires pour aéroplanes. Le portrait de S. M. le roi des Hellènes, par le peintre Scott.

Le Concours Agricole : M. Poincaré, accompagné par le ministre de l'Agriculture, M. Raynaud, inaugurant le concours agricole sur l'esplanade des Invalides, le 20 février.

En Russie : M. Goremkyne, le nouveau président du Conseil des ministres de Russie, et M. Kokoytsov, ancien président du Conseil des ministres.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue Hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service du chauffage

Adjudication à Toulouse, le 14 mars 1914, de la fourniture des combustibles minéraux, nécessaires aux corps de troupes de la 17^e corps d'armée, du 1^{er} avril 1914 au 31 mars 1915.

Les cahiers des charges sont déposés à la 1^{re} Sous-Intendance militaire de Toulouse.

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

ETUDE

DE

M^e LÉONCE DAVID

NOTAIRE A PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

Vente de fonds de commerce

1^{re} insertion

Suivant acte reçu par M^e DAVID, notaire à Puy-l'Évêque, les douze octobre et vingt-huit décembre mil neuf cent treize, M. Jean GIPOULOU, boulanger, et Mme Marie PLANQUES, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Puy-l'Évêque, autrefois et actuellement à Agen, rue Camille Desmoulins, n° 55, ont vendu à M. Félix PHILIP, propriétaire, demeurant au lieu de Saby, commune de Mauroux, divers immeubles situés à Puy-l'Évêque et le fonds de commerce de boulangerie qu'exploitait à Puy-l'Évêque M. GIPOULOU, connus sous le nom de « Boulangerie Gipoulou ». En ce compris la clientèle et le matériel servant à l'exploitation dudit fonds.

Le même jour vingt-huit décembre mil neuf cent treize, et par acte de rapport dudit M^e DAVID, M. PHILIP a déclaré command au profit de M. François TRÉPIÉ, boulanger, demeurant à Puy-l'Évêque.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de M^e DAVID, notaire à Puy-l'Évêque.

Pour première insertion,
L. DAVID.

PAR CORRESPONDANCE

A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER : Commerce, Finance, Écriture, Langues, Complémentaire, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc. Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Elèves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux qui suivent les Diplômes, Emplois, Leçons Figier préparé en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux Carrières Administratives. Envoi gratuit du Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 25 février 1914

La physionomie du marché ne se modifie pas. La tendance est généralement lourde et les affaires demeurent extrêmement calmes.

Notre 3 0/0 recule à 87,02. L'Extérieure espagnole termine à 90,30, l'Italien à 96,85, le Serbe à 81,

